Société
d'aménagement
de l'Outaouais

rapport des activités pour l'année financière

1972·73

102-00795/

Bureau du
président-directeur général

Société
d'aménagement
de l'Outaouais

96, rue Hôtel-de-Ville
C.P. 666, Hull, Qué.
1-819-770-1500
J8X 3Y8

Le 15 août 1973

L'honorable Victor C. Goldbloom
Ministre des Affaires municipales et
Ministre responsable de la qualité de l'environnement
Québec

Monsieur le ministre,

Conformément à l'article 276 de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais (Chapitre 85 des lois de 1969), j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de la Société d'aménagement de l'Outaouais pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Ant. Grégoire

Antoine Grégoire
Président-directeur général

Organisme du gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

Table des matières

CHAPITRE PREMIER

La Société d'aménagement de l'Outaouais pages

I Nature et objets 1
II Origines
III Territoire
IV Membres
V Relations avec la C.R.O.
VI Cadres supérieurs
VII Personnel
VIII Finances et budgets
IX Symbole

CHAPITRE DEUX

Orientation générale 1972-73 7

Promotion
Exploitation
Règlement des cas d'expropriation
Première phase d'aménagement
Comités de travail et de consultation
Aéroparc industriel de l'Est
Frayère à brochets du ruisseau Pélissier
Études
Service de documentation et de publicité

CHAPITRE TROIS

Activités des directions 11

– Expansion industrielle et commerciale
– Tourisme
– Administration
– Études et recherches
– Équipement
– Exploitation

Activités du Service de documentation et de publicité 32

CHAPITRE QUATRE

Rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1973. 35

Chapitre premier

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

I - NATURE ET OBJETS

La Société d'aménagement de l'Outaouais est une corporation gouvernementale, créée en vertu de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais; cette loi a été sanctionnée à Québec le 23 décembre 1969.

Selon les termes de la Loi, la Société jouit des droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement du Québec.

La Société d'aménagement de l'Outaouais a pour objets: *

- de favoriser l'essor économique de la région de l'Outaouais;
- de réaliser des projets d'équipement industriel, commercial, récréatif et touristique.

Pour atteindre ces fins, la Société peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil: **

a) promouvoir l'industrie, le commerce, la récréation et le tourisme dans son territoire;

b) vendre, concéder, transférer, céder à bail ou autrement aliéner ou rendre accessibles, tous biens à quelque personne que ce soit, sous réserve des conditions et limitations que la Société juge opportunes;

c) aménager, posséder, développer et administrer dans son territoire des parcs commerciaux ou industriels, y construire des voies publiques et terrains de stationnement, y installer les services publics, sauf que la Société ne pourra y construire ou y maintenir des bâtiments commerciaux ou industriels;

d) aménager, posséder, développer et administrer dans son territoire des parcs publics, des complexes récréatifs sportifs et touristiques comprenant des centres de ski, des terrains de camping et de pique-nique, ainsi que les activités secondaires destinées à des fins récréatives, sportives et touristiques, qui sont inhérentes à l'opération de telles entreprises;

e) conclure avec le gouvernement du Canada ou tout organisme de celui-ci, ainsi qu'avec tout autre organisme public, y compris une municipalité, des ententes relatives à l'exercice de sa compétence;

f) acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles ou droits réels.

* Art. 252 Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais
** Art. 271 Idem

II - ORIGINES

Longtemps souhaitée par les municipalités et les corps publics de la région, la création de la Société d'aménagement de l'Outaouais constituait certes la recommandation principale de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec* ou Commission Dorion, lorsque celle-ci déposa son rapport à l'Assemblée nationale, le 17 décembre 1968. Après avoir fait ressortir la situation particulière de la région de Hull, face à Ottawa et à l'Est ontarien, l'existence de la région de la capitale fédérale et l'action de la Commission de la capitale nationale en territoire québecois, la Commission Dorion recommandait que soit formée, dans les plus brefs délais, une commission d'aménagement de l'Ouest du Québec et que

> "le Gouvernement du Québec manifeste de façon beaucoup plus tangible qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant son intérêt pour la région de Hull, en la dotant de l'infrastructure, des services administratifs et des équipements nécessaires, jusqu'à la limite des possibilités financières du Québec".

III - TERRITOIRE

La Société d'aménagement de l'Outaouais couvre les municipalités des comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac, ainsi que la cité de Hull et les villes de Aylmer, Buckingham, Gatineau, Maniwaki, Masson, Pointe-Gatineau et Thurso.**

A l'intérieur de ce territoire, on retrouve:

Superficie	: 13,588 milles carrés
Population	: 215,646 habitants (1971)
Municipalités	: 102 villes et villages
Métropole régionale	: Hull

IV - MEMBRES

La Société d'aménagement de l'Outaouais relève du ministère des Affaires municipales du Québec. Elle est formée de cinq membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui désigne le président-directeur général et le vice-président parmi eux. Au moins trois des membres doivent être choisis parmi les personnes domiciliées dans le territoire de la Société.

* Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec – Tranche 1, 1968.

** Annexe "B" Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais

Ces membres étaient au 31 mars 1973:

M. Antoine Grégoire, de Hull, nommé membre et président-directeur général le 21 janvier 1970;

M. Fernand Philips, de Gatineau, nommé membre le 18 novembre 1970 et vice-président le 9 août 1972;

M. William Burke, de Quyon, nommé membre le 4 février 1970;

M. Robert LeBoeuf, de Beauport, nommé membre le 4 février 1970;

M. Roger Cayer, de Hull, nommé membre le 9 août 1972.

Au cours de l'année 1972-73, les membres ont tenu 12 assemblées régulières, sans compter les réunions de comité, les visites des projets, etc.

V - RELATIONS AVEC LA C.R.O.

Pour assurer une bonne communication et une coordination efficace entre la Société et la Communauté régionale de l'Outaouais, la Loi prévoit que le président-directeur général de la Société peut siéger au comité exécutif de la Communauté, sans droit de vote, alors que le président du comité exécutif de la Communauté jouit du même privilège auprès de la Société. Des relations étroites existent, par ailleurs, à tous les niveaux des deux organismes.

Schéma d'aménagement et traitement des données

En vertu de l'article 271 de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais, la Société était tenue de verser à la Communauté, pour chacune des années 1970, 1971 et 1972, une somme de $300,000 à titre de participation dans l'élaboration du schéma d'aménagement et l'établissement d'un service spécialisé de traitement des données par la Communauté. La somme totale de $900,000 a été effectivement versée.

VI - CADRES SUPÉRIEURS

A titre de président-directeur général, M. Antoine Grégoire est le fonctionnaire principal de la Société en même temps qu'il préside aux réunions des membres. L'article 258 de la Loi de la Communauté régionale stipule que:

> ''Le président-directeur général est responsable de l'administration de la Société dans le cadre de ses règlements''.

Le directeur général adjoint est M. Lionel Marleau, qui agit en même temps comme secrétaire de la Société.

L'organigramme de la Société comportait, au 31 mars 1973, six grandes directions, rattachées à la Direction générale, soit :

la Direction de l'expansion industrielle et commerciale;
la Direction du tourisme;

la Direction de l'administration;
la Direction des études et recherches;
la Direction de l'équipement;
la Direction de l'exploitation.

Un service de documentation et de publicité, relevant de la Direction générale, était également en place.

VII - PERSONNEL

Les effectifs de la S.A.O. au 31 mars 1973 s'établissaient à 46 employés. Il y avait quatre vacances.

En vertu de l'arrêté-en-conseil no 2478-72 du 23 août 1972, le nombre maximum de fonctionnaires et employés autorisés était de 60.

Le conseiller juridique de la Société pour l'année 1972-73 était Me Lorne A. Mollot, de Hull, lequel a été remplacé par Me Yves Letellier, de Hull, le 15 février 1973. Le vérificateur, nommé par le ministre des Affaires municipales, était M. Fernand Mousseau, c.a., également de Hull.

VIII - FINANCES ET BUDGETS

Une somme de $25,000,000, qui doit être versée par tranches annuelles n'excédant pas $5,000,000, a été prévue à compter de l'exercice financier 1970-71 pour les fins de la Société.*

En outre, l'article 274 de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais stipule que la Société peut, avec l'autorisation préalable du lieutenant-gouverneur en conseil, effectuer des emprunts, hypothéquer ses immeubles ou émettre des obligations.

Les appropriations budgétaires de la S.A.O. pour l'exercice financier 1972-1973, établies à $2,500,000, se répartissaient comme suit:

$700,000 pour les fins propres de la S.A.O.;
$300,000 à la C.R.O. pour fins de préparation du schéma d'aménagement et d'établissement d'un service centralisé de traitement des données;
$1,500,000 pour fins de travaux de voirie rue Maisonneuve, à Hull, en vertu de l'arrêté-en-conseil no 3735.

Par ailleurs, le ministre des Finances a consenti à la S.A.O. un prêt-avance de $6,800,000, suite à l'arrêté-en-conseil no 3885-72 du 20 décembre 1972, pour assurer le financement des Règlements nos 2 et 4, et ce, en vertu de l'article 275b de la Loi de la C.R.O.

* Art. 335 Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais

Société d'aménagement de l'Outaouais

ORGANIGRAMME

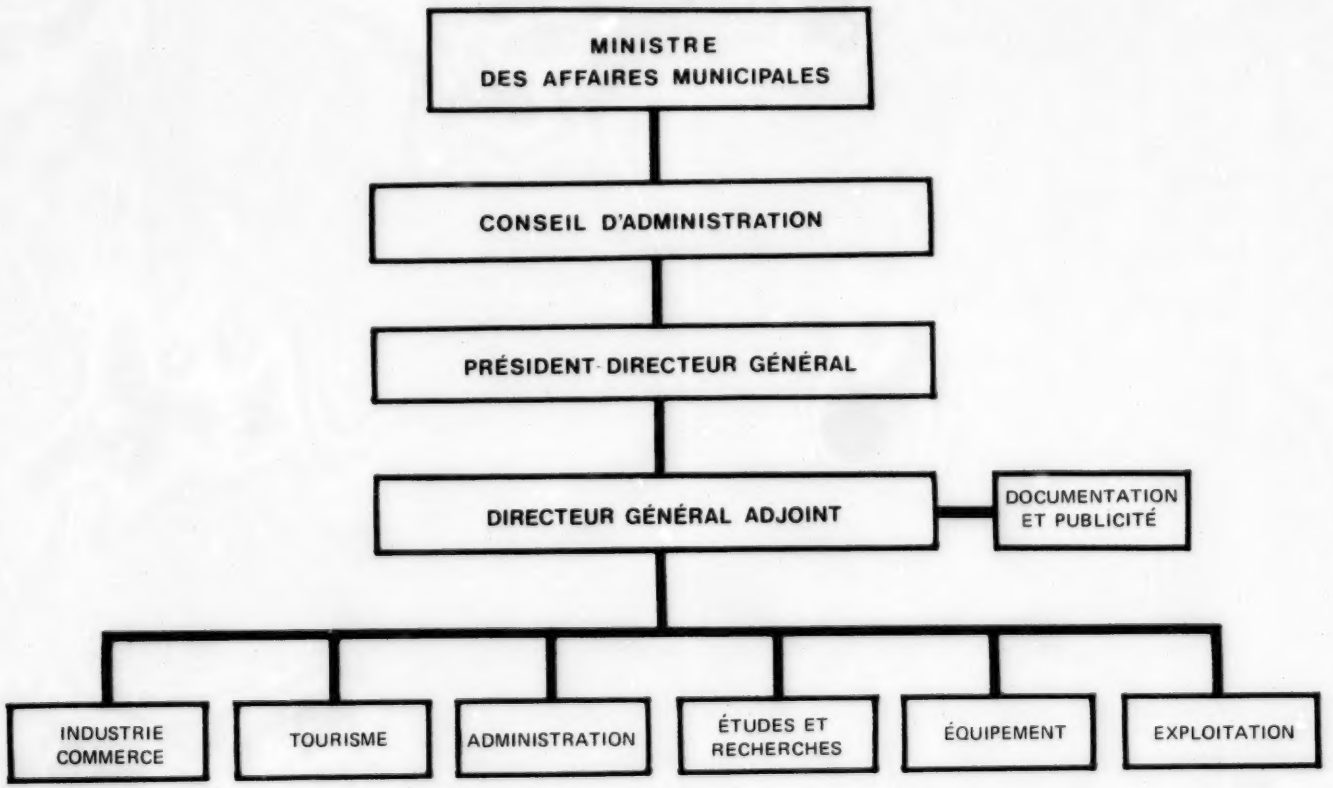

IX - SYMBOLE

Le symbole de la Société d'aménagement de l'Outaouais est conçu suivant deux axes inversés ouverts sur l'extérieur et symbolisant une région qui se prête admirablement à l'aménagement industriel, commercial et touristique.

Le symbole renferme un S, un A, un O et un Q qui représentent à la fois le sigle de la Société, la région desservie, soit l'Outaouais, et l'appartenance à la grande famille québecoise.

Les deux masses intérieures représentent les deux grands secteurs d'activité de la Société d'aménagement de l'Outaouais: industrie-commerce et tourisme.

La signature: une fleur de lys-Québec.

Chapitre deux

ORIENTATION GÉNÉRALE 1972-1973

Au cours de 1972-73, l'action de la Société d'aménagement de l'Outaouais s'est exercée sur quatre fronts principaux:

- la poursuite et l'intensification des efforts de promotion industrielle, commerciale et touristique de la région de l'Outaouais
- l'exploitation de trois des complexes touristiques accessibles au public: au lac Leamy, à Hull, au lac Beauchamp, à Gatineau, et au lac des Iles, près de Saint-Émile-de-Suffolk
- le règlement de la majorité des cas d'expropriation relatifs aux différents projets de parcs industriels et de complexes touristiques déjà autorisés
- la réalisation de la première phase d'aménagement de ces projets et la préparation des plans et devis pour les phases subséquentes.

Cette action, qui s'est exercée conformément au mandat confié à la S.A.O. en vertu de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais et aux politiques adoptées par son conseil d'administration le 22 septembre 1970, a été possible grâce à un prêt-avance de $6.8 millions consentis par le Gouvernement du Québec, en sus du budget annuel de $2.5 millions, et à des subventions reçues dans le cadre du Programme des initiatives locales.

PROMOTION

Au chapitre de la promotion industrielle, commerciale et touristique, on trouvera dans les rapports de la Direction de l'expansion industrielle et commerciale et de la Direction du tourisme, qui apparaissent au présent document, un aperçu du travail accompli dans ces domaines. On constatera particulièrement que la S.A.O., mis à part ses aménagements propres, a continué à s'intéresser de près au développement du centre-ville de Hull ainsi qu'à certains projets spéciaux à caractère touristique, dont celui d'un jardin zoologique.

EXPLOITATION

Au point de vue exploitation, comme l'indique le rapport de la Direction de l'exploitation qui apparaît plus loin, elle visait en 1972-73 trois complexes prêts à accueillir le public: le Centre de plein air du lac des Iles, le Parc du lac Leamy et le Parc du lac Beauchamp. Ce dernier endroit a également été accessible, au cours de l'hiver, aux motoneigistes et aux amateurs de patinage, suite à l'aménagement d'une patinoire sur la surface glacée tout autour du lac et à l'ouverture d'un abri pour les patineurs.

RÈGLEMENT DES CAS D'EXPROPRIATION

En ce qui touche le règlement des cas d'expropriation, commencé à la fin de 1971-72, la S.A.O. a réussi à s'entendre avec les expropriés, sur les indemnités à verser, dans environ 80 pour cent des cas. A la fin de 1972 73, 47 cas avaient été référés à la Régie des services publics du Québec. Le règlement des cas d'expropriation a été confié à la Direction de l'exploitation.

PREMIÈRE PHASE D'AMÉNAGEMENT

Enfin, la S.A.O. a réalisé la première phase d'aménagement de ses complexes touristiques en profitant du Programme des initiatives locales. Il s'agissait en partie de travaux de défrichement, notamment le déblayage et le nettoyage des terrains, la démolition des bâtiments inutilisables, l'aménagement de pistes et sentiers, de zones de pique-nique et de camping, de plages, d'espaces de stationnement et la construction d'un bâtiment sanitaire au complexe touristique du Parc du Lac Beauchamp.

De plus, la préparation des plans et devis en vue de la construction de certaines bâtisses et de l'infrastructure a été complétée dans une proportion de 70 pour cent. La normalisation des devis généraux a été achevée à 95 pour cent et les dossiers de normalisation technique, compilés à 75 pour cent. On trouvera le détail des travaux exécutés dans le rapport de la Direction de l'équipement qui fait partie du présent document.

En attendant la réalisation des différentes étapes d'aménagement, la S.A.O. a été autorisée par le lieutenant-gouverneur en conseil à louer les immeubles dont elle s'est portée acquéreur et qu'elle ne pouvait utiliser immédiatement. Cette location avait comme principaux avantages de procurer un revenu à la S.A.O. et de protéger certaines bâtisses vacantes contre le vandalisme.

COMITÉS DE TRAVAIL ET DE CONSULTATION

Afin d'améliorer ses mécanismes de travail et de consultation, la S.A.O. a établi en 1972-73 deux genres de comités.

Dans le premier cas, un Comité d'aménagement touristique et récréatif et un Comité d'aménagement industriel et commercial ont été formés. Ils sont composés des membres du conseil d'administration et de représentants des directions intéressées. Leur rôle est de formuler des recommandations pour la gouverne du conseil d'administration sur la conception, la réalisation et l'exploitation des projets d'aménagement de la S.A.O. Les procès-verbaux des réunions sont soumis au conseil.

Le deuxième genre de comités, soit le Comité consultatif de promotion industrielle et commerciale et le Comité consultatif de promotion récréative et touristique, constitue des organismes de consultation composés de représentants de la S.A.O. et d'organismes gouvernementaux (Québec). Ils

visent à conseiller la S.A.O. dans les actions qui relèvent de sa compétence et à favoriser la coordination des actions entreprises dans les domaines intéressant la S.A.O., par les différents organismes provinciaux oeuvrant dans la région.

Ces quatre comités se sont révélés des instruments de travail efficaces.

Mentionnons en outre que la S.A.O. a continué de tirer avantage de l'appareil de consultation et d'information du Conseil régional de développement de l'Outaouais.

AÉROPARC INDUSTRIEL DE L'EST

Le 26 juillet 1972, la S.A.O. obtenait du lieutenant-gouverneur en conseil l'autorisation d'acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les immeubles et droits réels requis aux fins d'aménagement d'un aéroport industriel régional.

L'emplacement choisi alors se trouvait dans le canton de Templeton, près de Davidson's Corner.

Par la suite, la S.A.O. a demandé au lieutenant-gouverneur en conseil l'autorisation de déplacer son projet d'aéroport de façon à le rattacher au Parc industriel de l'Est, afin de le rendre plus fonctionnel et plus polyvalent.

Cette autorisation lui a été accordée le 17 janvier 1973. Le Parc industriel de l'Est est devenu alors l'Aéroparc industriel de l'Est, chevauchant sur les municipalités de Templeton-Est et de Templeton-Est partie est et possédant un accès facile à la route 8, la future autoroute 50, le chemin de fer et la rivière des Outaouais.

FRAYÈRE À BROCHETS DU RUISSEAU PÉLISSIER

La S.A.O. a obtenu du lieutenant-gouverneur en conseil, le 8 novembre 1972, l'autorisation de signer un protocole d'entente avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche relativement à l'administration et à l'aménagement par ce dernier de la frayère à brochets du ruisseau Pélissier au lac McGregor.

Rappelons qu'avec l'accord du M.T.C.P., la S.A.O. s'était portée acquéreur de 35 acres de terrain, le 22 décembre 1971, afin de protéger la frayère d'une destruction possible. Cette acquisition permettait à la S.A.O. de conserver la frayère comme richesse faunique et attraction touristique et d'en confier par la suite l'exploitation et le développement au ministère intéressé.

ÉTUDES

Dans le cadre de ses opérations, la S.A.O. a fait effectuer certaines études au cours de 1972-73.

L'une d'elles, confiée à la firme Surveyer, Nenniger & Chênevert Inc., de Montréal, a pour but d'assister la S.A.O. dans son étude du projet d'un centre

de congrès dans le cadre de P'ace du Centre, à Hull. Elle vise particulièrement à évaluer la proposition soumise par le développeur, à établir les coûts d'immobilisation et de gestion du projet et à élaborer une formule de participation des divers organismes susceptibles d'être intéressés à son financement. L'aspect administratif de l'étude a été couvert par la Société Sorès Inc., de Montréal.

Une autre étude, effectuée par la firme P.S. Ross & Associés, porte sur les avantages comparatifs d'avoir son domicile dans les secteurs québecois ou ontarien de la région de la capitale nationale. Elle aidera la S.A.O. et les autres organismes intéressés dans leur travail de promotion et de développement du territoire.

SERVICE DE DOCUMENTATION ET DE PUBLICITÉ

Au cours de 1972-73, la S.A.O. a établi un groupe de soutien rattaché à sa Direction générale et désigné sous le nom de Service de documentation et de publicité.

Ce service a été constitué en rassemblant différentes fonctions assumées précédemment par les directions et ayant trait à la documentation, la diffusion, la publicité, l'information et les relations publiques.

On trouvera un peu plus loin un rapport sur les activités de ce service.

Chapitre trois

ACTIVITÉS DES DIRECTIONS

- **Expansion industrielle et commerciale**
- **Tourisme**
- **Administration**
- **Études et recherches**
- **Équipement**
- **Exploitation**

ACTIVITÉS DU

Service de documentation et de publicité

Direction de l'expansion industrielle et commerciale

Les activités de la Direction de l'expansion industrielle et commerciale au cours de l'année 1972-73 ont continué à s'inspirer des deux grands objectifs de la Société, soit la promotion économique de l'Outaouais québecois et la mise en place d'équipements propres à attirer l'industrie et le commerce.

Rôle de la Direction

Selon les termes de la Loi, la Société a le mandat de promouvoir l'industrie et le commerce sur tout le territoire de l'Outaouais. En ce sens, la Direction de l'expansion industrielle et commerciale s'apparente à un commissariat industriel régional à l'échelle de l'Outaouais.

Elle s'est affirmée de plus en plus comme le principal centre de renseignements et de consultation de la région au point de vue industriel et commercial.

En 1972-73, la Direction a poursuivi son action de promotion et de prospection industrielles et commerciales dans son territoire. Il est évident que la proximité d'Ottawa avec son marché, son réservoir de main-d'oeuvre qualifiée et les services fédéraux disponibles aux hommes d'affaires facilite cette tâche dans le secteur du Hull métropolitain.

Collaboration avec le M.I.C.

La collaboration qui existe entre la S.A.O. et le ministère de l'Industrie et du Commerce depuis la création de la Société a continué de prévaloir. Pour fins d'efficacité, le délégué régional du M.I.C. concentre ses efforts sur l'expansion des industries existantes, tandis que la Société travaille surtout à favoriser la venue de nouvelles industries.

Pour lui permettre d'accentuer ses efforts de promotion industrielle dans l'ensemble du territoire, le M.I.C. a accordé à la Société une subvention de $30,000 au cours de l'année financière, dans le cadre du programme de stimulation à la création de commissariats industriels.

Un mécanisme concret de collaboration a été établi entre le M.I.C. et la Société, par la mise sur pied d'un Comité de promotion industrielle et commerciale; les réunions du Comité ont lieu mensuellement.

Promotion industrielle

L'approche de la Direction envers la promotion industrielle a évolué substantiellement au cours de l'année, en ce sens que la prospection au hasard de nouvelles industries cède graduellement le pas à des méthodes plus sélectives, en vue d'identifier des occasions d'implantation industrielle et de les promouvoir par la suite.

La Direction a préparé le terrain pour une étude de sélection industrielle, qui doit servir à identifier la vocation industrielle de l'Outaouais en tenant compte des possibilités de localisation et de la présence d'Ottawa.

Entretemps, une étude sur le potentiel industriel de l'Outaouais en rapport avec ses ressources forestières a été entreprise, en collaboration avec les ministères de l'Industrie et du Commerce et des Terres et Forêts.

Toutes ces démarches visent à identifier des occasions précises d'implantation industrielle qui pourraient être exploitées avantageusement dans l'Outaouais.

En ce qui concerne la documentation promotionnelle, la Direction a complété la version française revisée de son dossier économique. De plus, elle a fait préparer un document audio-visuel sur les avantages industriels de l'Outaouais. Ce document a été présenté en primeur au congrès de l'Association des commissaires industriels du Québec, en décembre 1972.

Infrastructure industrielle

La forte demande de terrain industriel et la diminution progressive de l'espace inoccupé dans le Parc industriel Richelieu de la Cité de Hull ont fait ressortir l'urgence de procéder sans délai à l'élaboration des plans d'aménagement du Parc industriel du Centre, du Parc industriel de l'Ouest et de l'Aéroparc industriel de l'Est.

La Cité de Hull installera les services publics et construira l'infrastructure routière dans la partie est du Parc du Centre. Les travaux seront complétés en août 1973; une centaine d'acres de terrain seront dès lors disponibles.

Par ailleurs, des négociations ont été entreprises avec le village de Templeton, la municipalité de Templeton-Est et la Communauté régionale de l'Outaouais, en vue d'installer les services d'aqueduc et d'égout, d'ici décembre 1973, pour

desservir plusieurs clients intéressés à s'établir immédiatement dans l'Aéroparc industriel de l'Est.

Il convient de noter que, suite à la demande de terrain dans l'Aéroparc de l'Est, la Société a dû devancer son échéancier pour l'aménagement de ce parc.

Services aux hommes d'affaires

Par suite de demandes des occupants du Parc industriel Richelieu, la Direction a obtenu que la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais desserve le parc par autobus. Le service devait débuter à la fin d'avril 1973 et comporter trois voyages vers le centre-ville matin et soir.

La Direction a continué à maintenir à jour son répertoire de terrains et bâtisses disponibles et un grand nombre d'entreprises y ont eu recours. La Direction est convaincue que le stock de bâtisses industrielles s'accroîtra une fois que les terrains seront munis des services essentiels.

Implantations industrielles

Le nombre de nouveaux projets et d'agrandissements d'usines auxquels ont contribué la Direction et le bureau du délégué du ministère de l'Industrie et du Commerce s'est établi à 15, tout comme l'année précédente. Le montant des investissements, d'autre part, a diminué étant donné qu'il n'y a pas eu d'implantation industrielle majeure, comme celle de la Northern Electric qui s'est établie en 1971-72 dans le Parc industriel de l'Ouest.

Par ailleurs, le nombre d'emplois créés s'est maintenu au niveau de l'année précédente, avec 373 nouveaux emplois, et ce, en tenant compte de l'accroissement de main-d'oeuvre chez Northern Electric. On trouvera en annexe une liste des projets industriels complétés dans l'Outaouais durant l'année financière 1972-73.

Pour fins de comparaison, voici un tableau sommaire des implantations industrielles durant les trois dernières années, soit depuis la création de la Société.

Année fiscale	Nombre de projets	Investissements	Nouveaux emplois créés
1970/71	8	$ 1,450,000	111
1971/72	15	9,610,000	377
1972/73	15	2,433,000	373
Total	**38**	**$13,493,000**	**861**

Promotion commerciale

Au cours de 1972-73, la section commerciale s'est montrée soucieuse d'ajuster son action aux réalités d'un développement régional en plein essor. Elle s'est donc donné comme objectif la poursuite du programme d'expansion commerciale actuellement en cours.

Une réalisation comme les Galeries de Hull, centre commercial d'envergure établi sur le boulevard St-Joseph, à Hull, s'inscrit parmi les événements marquants dans ce domaine. D'autre part, le projet de Place du Centre, avec des investissements prévus de l'ordre de $90 millions, sera sans contredit une réalisation déterminante pour l'avenir commercial du centre-ville de Hull et de toute la région. L'ensemble immobilier de Place du Centre comprendra un centre administratif pour le gouvernement québecois, un palais de justice, un hôtel de 400 chambres, un centre commercial d'une superficie de 600,000 pieds carrés comportant une centaine de boutiques, un stationnement pour 2,000 voitures, un centre de congrès de 50,000 pieds carrés, une galerie paysagée, une terrasse extérieure d'un acre et demi ainsi qu'un immeuble contenant 200 appartements. Ce projet important, dont la mise en chantier est prévue pour l'automne 1973, devrait amener la création de 4,000 emplois permanents dans la région.

Même si les travaux de construction en cours dans le centre-ville de Hull ont momentanément ralenti la marche des affaires dans ce secteur, les efforts de promotion commerciale n'ont pas diminué. Les développements commerciaux actuels et futurs devraient se traduire par une diversification heureuse des services, en même temps que servir de stimulation à la croissance économique globale de la région.

Nouvelles réalisations industrielles dans l'Outaouais
(année terminée le 31 mars 1973)

Nom et siège de l'entreprise	Genre de réalisations	Investissements	Emplois
Aliments Outaouais Ltée (Hull)	implantation	$ 257,500	19
Bonhomme, P. (Papineauville)	nouveau produit	121,500	13
Compagnie internationale de Papier (Gatineau)	agrandissement	179,700	0
Cèdres Papineau Inc. (St-André-Avellin)	implantation	50,000	12
Coopérative agricole de Papineau (Plaisance)	agrandissement	191,000	4
Coronet Cabinet (Templeton)	agrandissement	25,000	5
Dufferin Materials and Construction Ltd. (Pointe-Gatineau)	implantation	600,000	20
Eastview Engineering (Hull)	implantation	110,000	30
Ben Hokum and Sons Ltd. (Shawville)	implantation	150,000	15
Imprimerie Gauvin Ltée (Hull)	agrandissement	74,000	5
Les Industries Fortin Inc. (Fort-Coulonge)	modernisation	31,000	0
Lacroix Machine Shop (Thurso)	agrandissement	31,000	2
Théo Mineault Inc. (Angers)	agrandissement	140,000	24
Northern Electric (Lucerne)	accroissement	N.D.	150
Produits forestiers du Québec (Maniwaki)	modernisation	472,400	74
Total		**$2,433,200**	**373**

Nouveaux commerces dans la région de l'Outaouais
(1er avril 1972 au 31 mars 1973)

Villes	Nouveaux commerces	Nouveaux emplois créés permanents	partiels
Hull	96	1,019	865
Gatineau	25	35	9
Pointe-Gatineau	49	92	10
Buckingham	9	18	0
Aylmer	12	16	15
Total	**191**	**1,180**	**899**

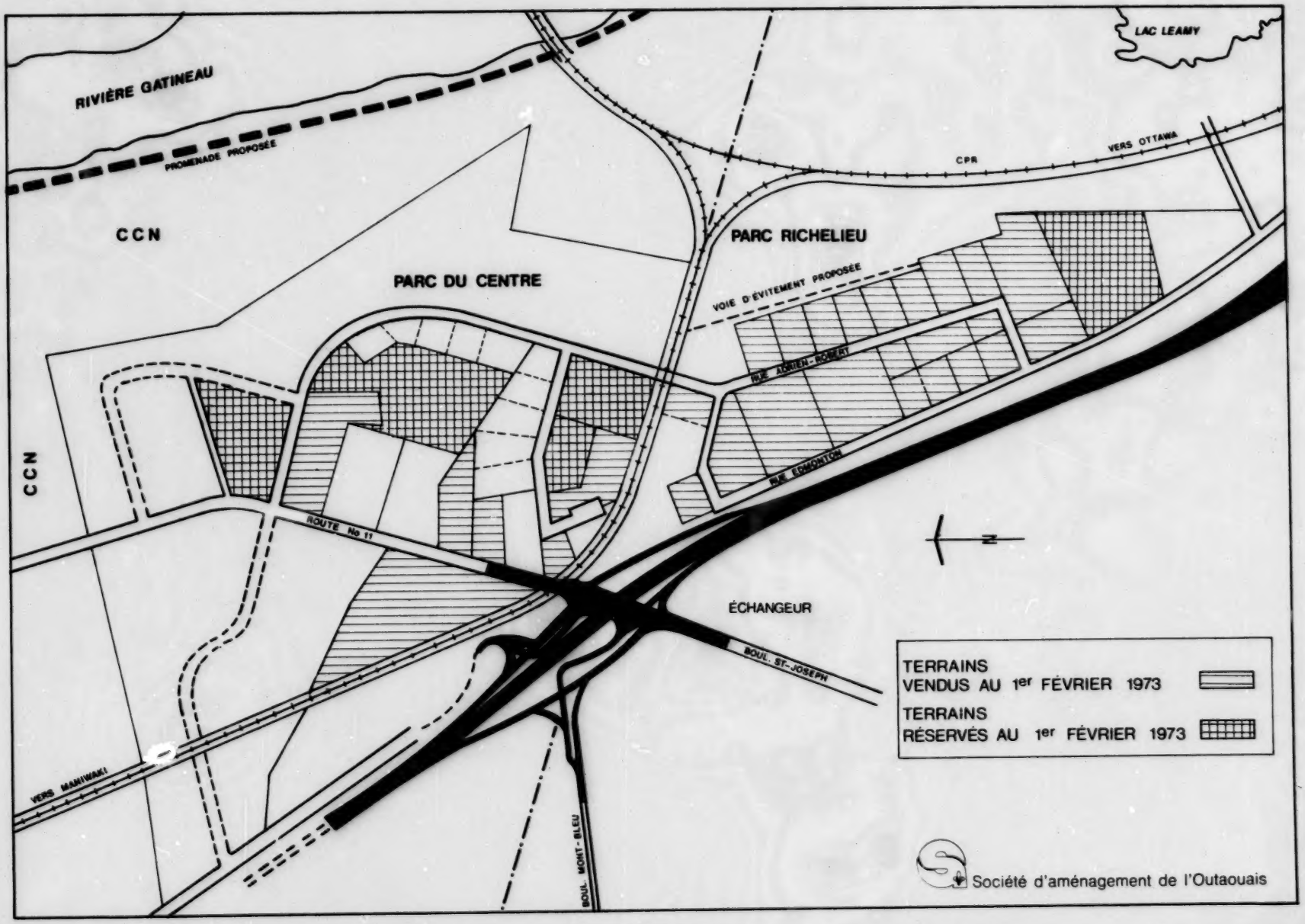
LAC LEAMY
RIVIÈRE GATINEAU
PROMENADE PROPOSÉE
CPR
VERS OTTAWA
CCN
PARC RICHELIEU
PARC DU CENTRE
VOIE D'ÉVITEMENT PROPOSÉE
RUE ADRIEN-ROBERT
RUE EDMONTON
CCN
ROUTE No 11
N
ÉCHANGEUR
BOUL. ST-JOSEPH
VERS MANIWAKI
BOUL. MONT-BLEU
TERRAINS
VENDUS AU 1er FÉVRIER 1973
TERRAINS
RÉSERVÉS AU 1er FÉVRIER 1973
Société d'aménagement de l'Outaouais

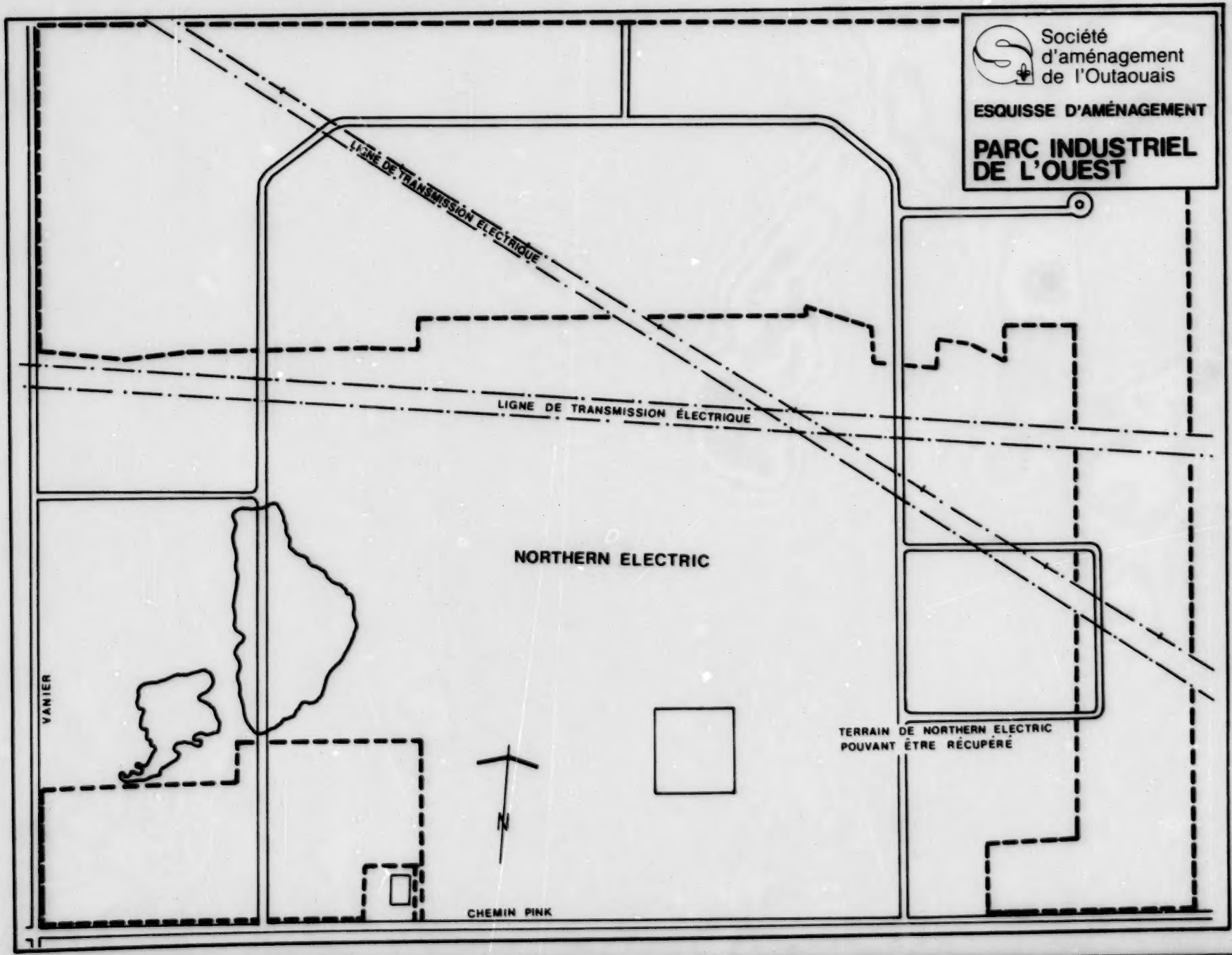
Société d'aménagement de l'Outaouais
ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT
PARC INDUSTRIEL DE L'OUEST
LIGNE DE TRANSMISSION ÉLECTRIQUE
LIGNE DE TRANSMISSION ÉLECTRIQUE
NORTHERN ELECTRIC
VANIER
TERRAIN DE NORTHERN ELECTRIC POUVANT ÊTRE RÉCUPÉRÉ
N
CHEMIN PINK

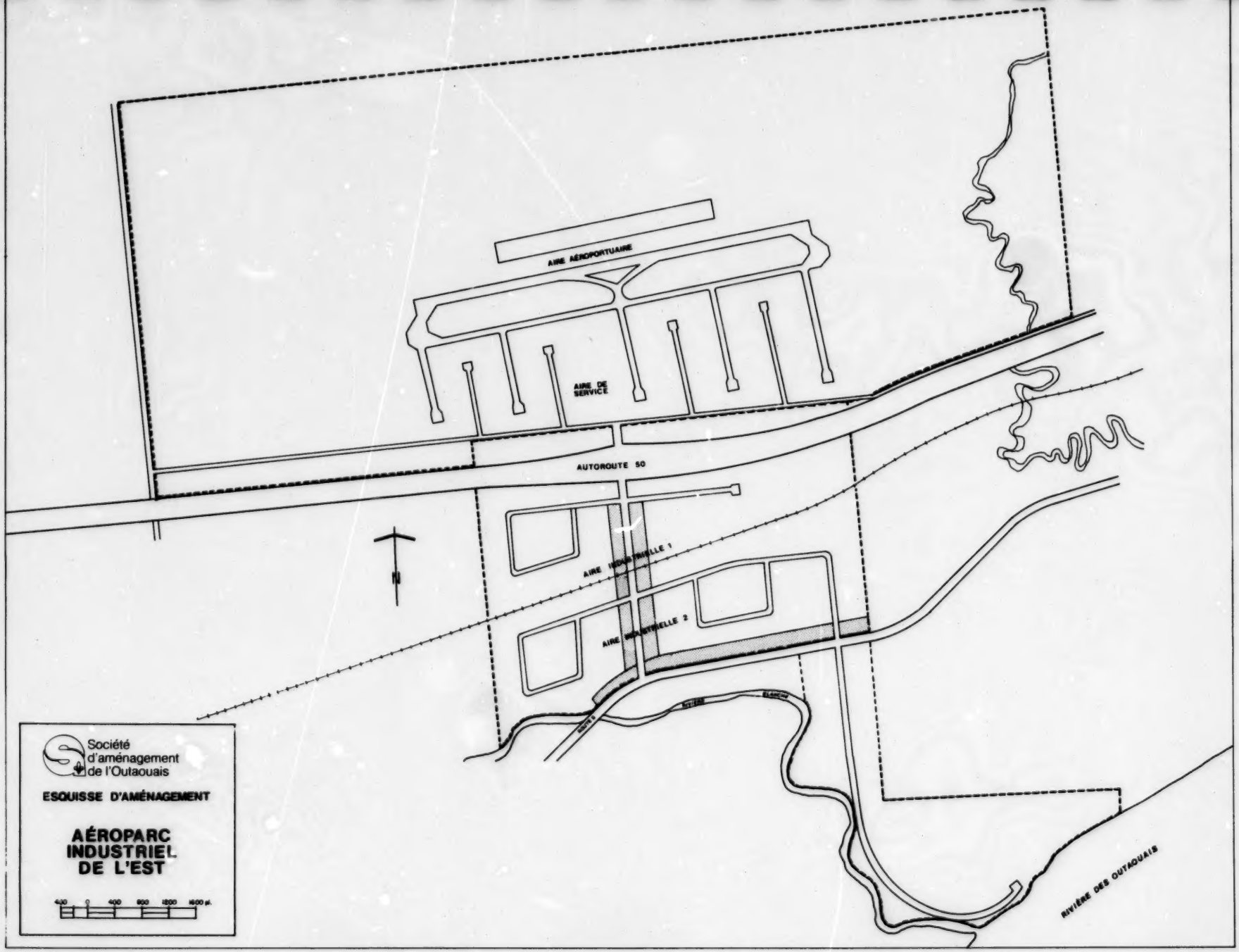
AIRE AÉROPORTUAIRE
AIRE DE SERVICE
AUTOROUTE 50
AIRE INDUSTRIELLE 1
AIRE INDUSTRIELLE 2
RIVIÈRE DES OUTAOUAIS
Société d'aménagement de l'Outaouais
ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT
AÉROPARC INDUSTRIEL DE L'EST

Direction du tourisme

Au début de 1972-73, la Direction du tourisme entreprenait une troisième année d'activités, riche des expériences du passé qui lui avaient permis de mettre sur pied ses structures administratives, de procéder à l'inventaire des ressources touristiques du territoire et de prendre contact avec la clientèle touristique de l'Outaouais québecois.

Elle devait désormais concentrer ses efforts sur la promotion des ressources existantes, tout en se préparant à faire connaître les complexes touristiques de la Société, au fur et à mesure de leur aménagement.

C'est dire que ses principales préoccupations devaient porter sur l'accueil à réserver aux touristes et la promotion d'événements régionaux ou de sports à fortes incidences touristiques, comme le ski et la pêche.

Campagnes publicitaires

Deux campagnes publicitaires, échelonnées sur une période de sept mois à tout le moins, ont été menées, l'une en collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'autre avec l'Office du tourisme et des congrès de la Capitale du Canada Inc.

A. AVEC LE M.T.C.P.

Même si l'Outaouais québecois était reconnu comme une région importante par la Direction générale du tourisme au M.T.C.P., et cela au même rang que les régions des Laurentides, de Québec et des Cantons de l'Est, la région de l'Outaouais n'avait pas auparavant participé au programme publicitaire mis de l'avant par le ministère.

La Direction du tourisme de la S.A.O. s'est donc empressée de sensibiliser à ce programme les propriétaires de stations de ski de la région, ce qui a permis les réalisations suivantes:

a) Salons du ski et Soirées du Québec

A l'invitation de la S.A.O., les stations de ski de l'Outaouais ont apporté une contribution financière pour assurer leur présence aux différents salons du ski et soirées du Québec organisés par le ministère du Tourisme.

L'Outaouais québecois était donc représenté aux salons du ski de Toronto, Hartford, Chicago, Détroit, Boston, New York, Long Island, Cleveland et Philadelphie.

b) Rendez-vous Québec

Dans le cadre d'un programme appelé Rendez-vous Québec, la Direction générale du M.T.C.P. a invité une cinquantaine de conseillers en voyage, chroniqueurs de revues spécialisées et administrateurs de clubs de ski à visiter l'Outaouais québecois.

La Direction du tourisme de la S.A.O. a vu à l'organisation de la visite, ainsi qu'à l'hébergement et au transport des visiteurs.

c) **Dépliants Ski-O**
Pour présenter dans une même publication les quatre stations de ski de la région, la Direction a conçu et réalisé 50,000 dépliants intitulés Ski-O/Québec. Le dépliant en question fait état des aménagements existants et contient un encart énumérant les hôtels de la région.

d) **Billets interchangeables**
Les stations de ski de l'Outaouais ont convenu d'offrir aux skieurs, pour la somme de $17.50, un livret de laissez-passer bon pour cinq journées consécutives. Ces billets sont interchangeables et permettent aux touristes de skier dans les quatre stations de la région.

e) **Conditions d'enneigement**
Grâce à la Direction du tourisme, la population de la région pouvait connaître chaque jour les conditions d'enneigement sur les pentes de ski, en composant un simple numéro téléphonique.

Les mêmes informations étaient, d'autre part, transmises régulièrement au ministère du Tourisme pour compléter le tableau "Horloge des neiges".

B. AVEC L'OFFICE DU TOURISME D'OTTAWA

La Société d'aménagement de l'Outaouais et l'Office du tourisme et des congrès de la Capitale du Canada Inc. ont mis de l'avant un programme publicitaire à frais partagés.

Ce programme comprenait entre autres les éléments suivants:

a) **Ski-O-Outaouais-Ottawa**
Il s'agissait d'un dépliant pour faire connaître les quatre stations de ski de l'Outaouais québecois et les quatre stations de l'Est ontarien.

b) **Publicité**
Une campagne publicitaire a été lancée, principalement à l'intention de la population du Sud-Est ontarien.

La pêche

La brochure **Le Paradis du pêcheur**, tirée à 60,000 exemplaires, est devenue un outil important de promotion touristique à travers le Québec, l'Ontario et le nord des Etats-Unis.

La Direction du tourisme a, par ailleurs, accueilli dans la région des chroniqueurs et journalistes spécialisés dans le domaine de la pêche.

Kiosques de renseignements touristiques

Conformément aux objectifs de développement de la S.A.O. qui visent l'implantation de kiosques d'information touristique dans l'Outaouais, la Direction du tourisme, en plus d'administrer de tels kiosques à Montebello, Maniwaki, Hull et Ottawa, en a ouvert un nouveau pour la saison touristique à l'Ile aux Allumettes, porte d'entrée du Nord ontarien.

Pour l'ensemble de ces kiosques, le nombre de visiteurs enregistrés est passé de 12,182 en 1971 à 54,506 en 1972; ces visiteurs venaient des endroits suivants:

Québec et Ontario	29,984
Etats de New York, Pennsylvanie et New Jersey	12,071
Autres	12,451

Événements spéciaux

La Direction du tourisme a poursuivi ses efforts pour promouvoir une série d'événements spéciaux à caractère régional.

Pour un, le Festival des Raftsmen a tenu une place importante parmi les événements spéciaux. Par l'intermédiaire de sa Direction du tourisme, la Société a fourni encore cette année une assistance technique au Festival.

Un autre festival a repris vie, grâce en partie à l'appui de la Direction du tourisme. Cette dernière a, en effet, aidé les organisateurs du Festival de Notre-Dame-du-Laus à diffuser une publicité régionale. Afin de conférer un caractère plus régional à ce festival, la Direction a pensé lui donner un thème lié à une caractéristique bien particulière à la région, soit la pêche au doré.

Par ailleurs, des discussions ont eu cours sur la possibilité de faire revivre la traversée du lac Simon. Toutefois, des problèmes locaux et un manque d'installations appropriées empêchèrent la préparation de l'événement pour la saison estivale 1972.

Dans le domaine de l'artisanat, la Direction du tourisme, avec la collaboration de certains bénévoles, a continué le travail de mise en place d'une coopérative. Après la tenue de plusieurs réunions publiques, le projet a dû être mis en veilleuse à cause d'un manque de disponibilité des bénévoles. Des efforts sont toutefois poursuivis afin de trouver un nouveau noyau de bénévoles; ceux-ci pourraient être épaulés par un groupe subventionné par le programme Perspectives-Jeunesse.

Dans le cadre du Programme des initiatives locales, la Direction a aidé plusieurs groupes à élaborer leurs projets. Mentionnons, entre autres:

a) projet du Syndicat d'aménagement de Papineau-Est
b) club de motoneige de Danford Lake
c) clubs de motoneige du comté de Pontiac.

Direction de l'administration

Les effectifs de la Société au 31 mars 1973 s'établissaient à quarante-six employés, dont 27 étaient reconnus comme permanents; il y avait quatre vacances. Ces effectifs se répartissaient ainsi:

Direction générale	3
Direction de l'expansion industrielle et commerciale	6 (plus 1 vacance)
Direction du tourisme	4
Direction des études et recherches	3 (plus 2 vacances)
Direction de l'équipement	10 (dont un conseiller technique)
Direction de l'administration	7
Direction de l'exploitation	5
Service de documentation et de publicité	8 (plus 1 vacance)
Pour un total de	**46 (plus 4 vacances)**

Le personnel saisonnier, notamment employé dans les comptoirs de renseignements touristiques, au Centre de plein air du lac des Iles, au Parc du lac Leamy et au Parc du lac Beauchamp, comprenait 42 personnes.

Programme des initiatives locales

Les projets réalisés en vertu du Programme des initiatives locales ont nécessité jusqu'à 180 employés, d'avril à septembre. Ces projets P.I.L. ont par conséquent occasionné un accroissement de travail aux domaines de la liste de payes, de l'approvisionnement et de la comptabilité générale.

Informatique

L'installation d'un poste terminal d'ordinateur s'est effectuée telle que prévue. L'émission des chèques comme le contrôle budgétaire est maintenant assurée par procédés d'informatique.

Direction des études et recherches

Créée en septembre 1972, la Direction des études et recherches conserve, à peu de choses près, les attributions de l'ancienne Direction de la planification, sauf en ce qui a trait aux services de documentation et de graphisme qui sont désormais rattachés au Service de documentation et de publicité.

La Direction des études et recherches a pour rôle principal de fournir l'appui technique dont la S.A.O. a besoin pour remplir son mandat. A cette fin, elle opère à deux niveaux:

a) **le moyen et long terme:** il s'agit ici d'études de base et de prospective, où les efforts visent avant tout à préparer des dossiers, à ouvrir la voie aux orientations futures de la Société.

b) **le court terme:** à ce niveau, la Direction des études et recherches prête son concours technique aux autres directions dans la poursuite de leurs mandats respectifs, conçoit des plans d'aménagement, mène études et enquêtes, en plus de fournir toute contribution, participation ou avis nécessaires à la bonne marche de la Société.

Durant l'année financière 1972-73, la Direction a travaillé à des études et projets divers, dont on trouvera une liste descriptive ci-après.

A. Les complexes touristiques

Les efforts de la Direction des études et recherches ont ici porté sur l'élaboration de plans d'aménagement détaillés pour les complexes touristiques et sur la mise au point des programmes concernant les bâtiments et les aménagements connexes. De plus, la Direction a fourni une assistance concrète à la Direction de l'équipement dans la réalisation des projets d'Initiatives locales à l'intérieur des complexes, en délimitant sur place les tracés de pistes et de routes, ainsi que les emplacements à déboiser pour les tentes et les roulottes. Enfin, elle a élaboré pour chacun des complexes touristiques la ligne de conduite que la Société entend adopter à l'égard de certains sports, comme la motoneige, la bicyclette, le ski de fond, etc.

B. Les parcs industriels

En plus d'avoir assisté la Direction de l'expansion industrielle et commerciale dans l'aménagement du Parc industriel du Centre, la Direction s'est penchée particulièrement sur le projet de l'Aéroparc industriel de l'Est. La version originale de ce projet a été revisée de façon à intégrer l'aéroport régional, qui avait d'abord été destiné à un autre emplacement. La planification générale du parc agrandi, de même que l'élaboration de plans d'aménagement détaillés, ont aussi été réalisées au cours de la même période.

C. L'aéroport régional

Le travail a consisté ici à élaborer le plan d'aménagement de l'aéroport régional greffé au Parc de l'est, et à poursuivre diverses analyses connexes sur l'établissement des cônes de bruit, des zones à protéger autour de l'aéroport, etc.

D. Enquête touristique

Les efforts de la Direction ont porté sur l'analyse des données recueillies au cours d'une enquête et sur la rédaction finale du rapport. L'enquête en question visait à déterminer les mobiles touristiques et les caractéristiques des gens qui visitent l'Outaouais.

E. L'étude sur la motoneige

L'analyse des données de même que la rédaction du rapport préliminaire ont pu être accomplies au cours de l'année. Même si la rédaction finale du rapport reste à faire, les conclusions de l'étude, qui portait sur le comportement des motoneigistes de l'Outaouais, ont déjà été communiquées à la Société et lui ont permis d'orienter son action dans chacun de ses complexes touristiques.

F. Carte de la motoneige

La Direction des études et recherches a travaillé à la conception d'un projet de carte pour représenter les divers sentiers et relais de motoneige de l'Outaouais; cette carte servirait à la fois aux gens de la région et aux visiteurs de l'extérieur.

G. Etude de la rivière Coulonge

Une étude partielle de la rivière Coulonge, en vue de son utilisation comme rivière canotable, a pu être réalisée; elle vient s'ajouter à l'étude déjà faite de la rivière Petite-Nation et contribuera ainsi à l'élaboration des programmes futurs de la Société en ce qui concerne le canotage, comme sport en soi et comme attrait touristique.

H. Dossiers cartographiques

En plus de voir à l'établissement de plans et de cartes de base dans les divers secteurs d'intervention de la Société, la Direction des études et recherches a préparé pour chacun des projets de la S.A.O. des dossiers cartographiques complets, en uniformisant les échelles et les présentations graphiques.

I. Plans de zonage

La Direction a conçu, pour le compte de la municipalité du lac Simon, un projet de règlement et de plan de zonage en vue d'aider cette municipalité à mieux planifier le développement de son territoire et, plus particulièrement, du lac Simon, emplacement d'un des complexes touristiques de la Société. La Direction a aussi travaillé sur des projets de modification des règlements de zonage à Aylmer et Templeton-Est, compte tenu des aménagements de la Société dans ces municipalités.

D'autres études de zonage ont été amorcées dans les municipalités de Duhamel, Notre-Dame-de-la-Salette, Saint-Emile-de-Suffolk, Templeton-Est partie est, Maniwaki, Litchfield et Leslie.

J. Comités de la C.R.O.

La Direction des études et recherches a représenté la Société à divers comités de la Communauté régionale de l'Outaouais et principalement, au comité technique de planification sur le schéma d'aménagement.

K. Collaboration du ministère des Terres et Forêts

Compte tenu des préoccupations de la S.A.O. dans le domaine du développement touristique de l'Outaouais, le ministère des Terres et Forêts consulte régulièrement la S.A.O. sur l'utilisation des terres de la Couronne visées par des projets de lotissement ou autres. Cette heureuse collaboration est de nature à rationaliser davantage la vocation et l'utilisation des terres de la Couronne à la récréation publique ou à la villégiature.

L. Collaboration technique aux autres directions

La Direction des études et recherches a enfin – et c'est là une de ses fonctions – apporté une collaboration technique constante aux autres directions dans la poursuite de leurs mandats: données pour fins d'expropriation, données pour fins publicitaires, données pour fins d'information, données pour fins d'exploitation et de mise en marché des complexes, etc.

Direction de l'équipement

La Direction de l'équipement a la responsabilité de réaliser les projets de développement touristique et industriel de la Société.

A cette fin, elle doit planifier, coordonner et orienter les travaux, à partir des études techniques jusqu'à l'octroi et la surveillance des contrats de construction, en passant par la préparation détaillée des plans d'aménagement et l'établissement des plans et devis pour les diverses phases des projets.

Dans la poursuite de ses objectifs, la Direction de l'équipement oriente et coordonne les travaux de bureaux d'architectes, de bureaux d'ingénieurs-conseils en génie municipal et de bureaux d'ingénieurs-conseils en génie mécanique et électrique. Ces experts-conseils oeuvrent à la réalisation des complexes touristiques suivants : les complexes touristiques polyvalents du lac de l'Argile, du lac Simon, du lac Gagnon et du lac Leslie; le Port de plaisance du lac Deschênes; les complexes touristiques spécialisés du lac Beauchamp, de la Haute-Gatineau, du lac des Iles et du lac Leamy. De plus, la Direction de l'équipement est responsable de certains travaux techniques et de coordination auprès des organismes officiels, en vue de doter les parcs industriels et les complexes touristiques de la S.A.O. des services d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'électricité et de téléphone.

Durant l'année financière 1972-73, la Direction de l'équipement a poursuivi l'exécution des travaux commencés dans le cadre du Programme des initiatives locales 1971-72, sur les complexes touristiques du lac de l'Argile, du lac Simon, du lac Gagnon et du lac Leslie; ces travaux, qui se sont prolongés jusqu'en septembre 1972, consistaient surtout en défrichement préalable pour les chemins, les sites de camping et les sentiers de marche en forêt. La Direction de l'équipement a, d'autre part, amorcé les travaux du deuxième Programme des initiatives locales 1972-73 sur huit de ses complexes touristiques.

Au cours de l'année 1972-73, la préparation des plans et devis, pour la deuxième phase des réalisations, a progressé au point de permettre la mise en chantier de cette phase dès 1973.

Réalisations 1972-73

Lac de l'Argile:

P.I.L. 1971-72: Défrichement des voies de circulation, du terrain de camping et des pistes de ski; aménagement des pistes et sentiers, et démolition de certains bâtiments. Plans et devis prêts à 85 pour cent pour la plage, ainsi que pour les terrains de pique-nique et de camping.

Lac Simon:

P.I.L. 1971-72: Défrichement des voies de circulation et du terrain de camping, aménagement des pistes et sentiers. Plans et devis prêts à 85 pour cent.

Lac Gagnon:

Ce complexe, complémentaire à celui du lac Simon, constitue une réserve et sera aménagé à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Lac Leslie:

P.I.L. 1971-72: Défrichement des voies de circulation et du terrain de camping, aménagement des pistes et sentiers. Plans et devis prêts à 80 pour cent pour la plage, ainsi que pour les terrains de pique-nique et de camping.

Port de plaisance du lac Deschênes:

Les plans d'exécution sont en préparation. Les approbations nécessaires ont été obtenues de la part des ministères concernés.

Lac des Iles:

P.I.L. 1972-73: La rénovation des bâtiments existants et la construction de deux nouveaux chalets sont en cours. Les plans et devis sont en préparation pour la réalisation de la phase subséquente des travaux.

Lac Beauchamp:

P.I.L. 1971-72: Construction d'un bâtiment sanitaire de plage.

P.I.L. 1972-73: Services d'aqueduc, d'égout et de voirie en construction sous peu. Aménagement d'une patinoire sur le pourtour du lac. Plans et devis du bâtiment polyvalent, avancés à 30 pour cent.

Lac Leamy:

P.I.L. 1971-72: Rénovation du chalet de plage, et mise en place des installations de ski nautique.

P.I.L. 1972-73: Aménagement d'un parcours de ski nautique. Les plans et devis pour la phase subséquente du projet sont en préparation.

Direction de l'exploitation

La Direction de l'exploitation a été constituée à la fin de l'année 1971-72, afin de prendre en main l'exploitation des aménagements de la Société d'aménagement de l'Outaouais, notamment ses complexes touristiques.

Par la suite, la responsabilité des expropriations et du règlement des indemnités ainsi que de la gestion des propriétés expropriées s'est ajoutée aux attributions de cette Direction.

L'exploitation effectivement assumée au cours de l'année 1972-73 portait sur:

- le Centre de plein air du lac des Iles, comme camp de vacances pour jeunes de 8 à 14 ans;
- le Parc du lac Leamy, soit une plage publique, un casse-croûte, une aire de pique-nique et un centre de ski nautique;
- le Parc du lac Beauchamp, soit une plage et un casse-croûte ainsi qu'une patinoire aménagée sur la surface glacée tout autour du lac, au cours de l'hiver 1972-73.

I - EXPLOITATION DES COMPLEXES

Le Centre de plein air du lac des Iles

Pour la saison estivale 1972, il a été décidé d'utiliser au lac des Iles la formule de camp de vacances pour les jeunes et d'y ajouter, selon la demande et les disponibilités, certains autres services rattachés aux formules de village vacances-familles et de centre de réunions.

En conséquence, la Direction de l'exploitation a retenu le personnel d'entretien et de cuisine des années précédentes. En ce qui a trait aux moniteurs et monitrices, le choix fut fait sur recommandation des maisons d'éducation et des organismes para-scolaires de la région.

Camp de vacances

Durant les mois de juin, juillet et août, le Centre de plein air du lac des Iles offrait donc aux jeunes l'occasion de participer à un camp de vacances. Des séjours de deux semaines ou plus leur permettaient de pratiquer toute une gamme de sports et d'activités dans un cadre de plein air.

Village vacances-familles

Compte tenu de la disponibilité des chalets, la Direction a pu offrir à quelques familles l'occasion de vivre l'expérience d'un village vacances-familles. Cette nouvelle formule permet aux membres d'une même famille de prendre leurs vacances ensemble. Des services collectifs, tels que la restauration et des activités sportives et culturelles, sont offerts aux parents et aux enfants. De plus, les parents qui le désirent peuvent intégrer leurs enfants aux activités du camp de vacances.

Autres groupes

Le Centre a également accueilli, au cours de l'été, divers groupes d'adultes et d'adolescents qui recherchaient un endroit pour l'étude et le loisir. Des organismes, tels que l'Office franco-québecois, la Croix-Rouge et les services de loisirs de différentes régions, ont utilisé les installations du lac des Iles durant l'été 1972.

Le Parc du lac Leamy

Au cours de l'été 1972, la S.A.O. a offert au public différents services au Parc du lac Leamy, soit une plage, un casse-croûte, une aire de pique-nique et un centre de ski nautique.

La plage a été ouverte au public pour une période limitée au cours de l'été 1972, à cause d'un problème de pollution qui a entraîné sa fermeture pour une période de trois semaines en juillet. Des travaux entrepris par la CCN, en vue de bloquer le refoulement des eaux de la rivière des Outaouais dans le lac Leamy, devraient assainir l'eau du lac et permettre l'ouverture de la plage sur une base permanente.

La Direction de l'exploitation a vu à la surveillance de la plage et à la protection des baigneurs aux heures d'exploitation, soit de 10h. à 20h.

Le centre de ski nautique comportait une équipe de sept moniteurs recrutés parmi les étudiants de la région.

A ce chapitre, le lac Leamy a été utilisé, les 8 et 9 juillet 1972, pour les compétitions de la Coupe du Québec-Outaouais, et a servi à l'entraînement d'athlètes en vue du Championnat des Amériques disputé à Montréal du 20 au 27 août 1972.

Le Parc du lac Beauchamp

Le Parc du lac Beauchamp a été accessible au public au cours de la saison estivale 1972. Il offrait une plage surveillée et des espaces de stationnement. La ville de Gatineau s'est prévalue des aménagements sur place, pour offrir des cours de natation à la population.

Au cours de l'hiver 1972-73, la Direction de l'exploitation, de concert avec la Direction de l'équipement, a mis à la disposition du public une piste de patinage aménagée autour du lac, soit un circuit d'un mille environ. Comme service additionnel, un concessionnaire offrait des breuvages chauds à l'intérieur du chalet, converti temporairement en abri pour les patineurs; il y eut aussi un service de cantine mobile durant les fins de semaine.

De plus, le site du lac Beauchamp a servi de point de départ aux motoneigistes empruntant le circuit régional.

II - EXPROPRIATION

Suite aux autorisations reçues du lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 271 de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais, la S.A.O. avait procédé en bonne et due forme en 1971-72 aux expropriations requises pour la réalisation de ses projets de parcs industriels et de complexes touristiques. Ces acquisitions impliquaient 278 cas individuels d'expropriation, dont la responsabilité a été confiée à la Direction de l'exploitation.

A la fin de 1972-73, la Direction avait réglé 191 cas d'indemnisation et déposé à la Régie des services publics du Québec 47 cas, dont quatre ont été réglés hors cour. On comptait encore 40 cas en négociation, parmi lesquels sept impliquent des municipalités, des cantons ou autres organismes publics.

Service de documentation et de publicité

Rattaché à la Direction générale et agissant sous l'autorité immédiate du directeur général adjoint, le Service de documentation et de publicité est, comme son nom l'indique, un groupe de soutien au service des diverses directions de la S.A.O., dans les domaines de la documentation, de la diffusion, de la publicité, de l'information et des relations publiques. Né à la suite d'une résolution du conseil d'administration en date du 1er novembre 1972, ses cadres étaient comblés par une résolution du même conseil, le 12 décembre suivant. Au 31 mars 1973, huit employés faisaient partie du Service, dont la plupart avaient été détachés des directions existantes.

Les principales fonctions du Service de documentation et de publicité sont les suivantes:

- maintenir un service de recherches et de documentation pour les besoins internes de la Société;
- assumer la responsabilité du matériel et de l'équipement audio-visuels;
- prendre en charge le service de messagerie interne et externe;
- assister la Direction générale dans ses programmes d'information internes et externes;
- assister les directions dans la préparation de leur matériel publicitaire, ainsi que dans l'aspect visuel et graphique de leurs réalisations.

Le Centre de documentation

Le Centre de documentation a été créé dès août 1970 et rattaché à la Direction de la planification, laquelle est devenue par la suite la Direction des études et recherches. Toutefois, en décembre 1972, le Centre devenait partie intégrante du nouveau Service de documentation et de publicité. Son rôle dans le nouveau Service est de remplir les fonctions de documentation mentionnées plus haut.

Le personnel du Centre se compose de la directrice et de son auxiliaire. Le Centre a aussi retenu, sur une base contractuelle, les services d'un analyste pour l'intégration de ses documents à un système de repérage automatique par sujet.

Parmi les activités qui ont eu lieu au cours de la dernière année financière, plusieurs méritent d'être soulignées.

D'abord, le Centre a maintenu sa politique de cueillette de publications dans les domaines du tourisme, de l'industrie, du commerce et de l'aménagement régional. Une attention particulière a été accordée à l'acquisition de documents de plein air, ainsi que sur la protection de l'environnement et les méthodes de lutte contre la pollution.

Le Centre possède environ 900 volumes, études, mémoires ou rapports, en plus des textes de loi, des règlements et des données statistiques pertinentes

au travail des différentes directions de la Société. Afin de permettre à ses usagers d'être au courant des nouveaux développements dans leurs secteurs d'activités, le Centre met à leur disposition plusieurs revues spécialisées. En audio-visuel, quelque 1,000 diapositives et presque autant de négatifs ou photos sur l'Outaouais ont été classés par sujets. C'est d'ailleurs dans ce domaine que le Centre a l'intention, dans l'année qui vient, d'enrichir substantiellement sa collection.

Relations avec les autres centres de documentation

Etant donné que les systèmes traditionnels de codification des documents par têtes d'affiche n'assuraient pas une utilisation rationnelle de la documentation spécialisée du Centre, il a été décidé d'employer le système "miracode", qui permet le repérage automatique des publications par mots-clés. A cet égard, une entente entre la Société et l'Université d'Ottawa a été conclue le 20 février 1973, afin d'incorporer ses documents au miracode déjà en opération à l'université.

En outre, un accord plus général est intervenu entre le Centre de documentation, l'Informathèque de l'Université d'Ottawa et le Centre de documentation de Communications-Québec pour l'utilisation du miracode et l'échange de documents. Ces accords constituent un pas important dans l'établissement de liaisons constantes entre les centres de diffusion de la documentation régionale; ils permettront finalement à chacun des centres d'offrir de meilleurs services.

Par ailleurs, comme il devait préparer pour usage interne des dossiers d'information à l'intention des différentes directions de la Société, le Centre a établi des contacts avec divers centres d'information gouvernementaux ou universitaires, tels que ceux des ministères québecois, fédéraux et ontariens, celui de la Commission de la Capitale nationale, celui de l'Université du Québec, l'Informathèque France-Québec, etc.

Service au public

Désirant favoriser le développement de la région de l'Outaouais et consciente de l'intérêt que pouvait susciter à l'extérieur la documentation en sa possession, la Société s'est efforcée de mettre les services du Centre de documentation à la disposition du public.

Aussi a-t-il accueilli des étudiants de diverses institutions: CEGEP de Hull, Université d'Ottawa, Université Carleton, Université du Québec, Université de Montréal et Collège Algonquin. Il a aussi reçu la visite de plusieurs professeurs des écoles primaires et secondaires de la région. Ces professeurs voulaient de la documentation pour des cours d'histoire ou de géographie centrés sur l'Outaouais.

En plus de faire connaître les projets de la Société lors de rencontres avec les groupes visiteurs du programme d'échange France-Québec ou avec les

membres de clubs sociaux, le Centre a fourni de l'aide technique à des groupes de travail, tels que ceux des projets Perspectives-Jeunesse ou ceux des programmes d'études pratiques de diverses facultés universitaires.

Le Centre a été appelé à procurer des données statistiques sur l'Outaouais à des firmes de consultants oeuvrant avec les organismes de la région. Dans la mesure du possible, il a orienté vers les organismes concernés, les groupes ou les individus qui désiraient s'informer sur des domaines ne relevant pas de la compétence de la Société.

Du conseiller municipal au représentant d'une association régionale, en passant par l'élève de cinquième année, le Centre s'est appliqué à mettre à la disposition de tous ceux qui en ont fait la requête les informations en sa possession sur la région de l'Outaouais.

Rédaction

Le 12 février 1973, le Service de documentation et de publicité s'adjoignait un rédacteur, pour la production de divers textes et du matériel publicitaire de la Société. Depuis sa mise sur pied, le service de rédaction a été utilisé par les diverses directions.

Graphisme

Le service de graphisme a été incorporé au Service de documentation et de publicité, au moment même de la fondation de celui-ci en décembre 1972.

Plusieurs réalisations graphiques ont été menées à terme pour les diverses directions de la Société, au cours de la dernière année financière. Parmi les plus importantes, mentionnons:

- une carte d'ensemble du territoire où la Société exerce ses activités, ainsi que des cartes des complexes touristiques du lac Beauchamp, du lac des Iles, du lac Simon, du lac de l'Argile et du lac Gagnon;
- des plans du Parc du Centre, du Parc Richelieu et de Place du Centre;
- la refonte des cartes existantes pour une présentation audio-visuelle;
- un système de signalisation interne pour les complexes touristiques de la Société;
- la présentation visuelle du dossier économique publié par la Direction de l'expansion industrielle et commerciale;
- le montage de photos-mosaïques, avec légendes et titres, pour les sites touristiques, récréatifs et industriels de la Société;
- diverses conceptions graphiques pour les dépliants, brochures, formules et autres.

Chapitre quatre

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

pour l'exercice financier
terminé le 31 mars 1973

FERNAND MOUSSEAU
COMPTABLE AGRÉÉ - CHARTERED ACCOUNTANT
102, RUE MONTCALM, HULL, QUEBEC J8X 2L8
771-9620

RAPPORT DU VERIFICATEUR

J'ai examiné le bilan de votre Société en date du 31 mars 1973 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Mon examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que des sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que j'ai jugées nécessaires dans les circonstances.

A mon avis ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de votre organisme au 31 mars 1973 ainsi que les résultats de son exploitation et la provenance et l'utilisation de ses fonds pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptable Agréé

ÉTAT 1

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

BILAN
FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNTS
AU 31 MARS 1973

ACTIF

1972		1973
	IMMOBILISATIONS	
$ 50,141.50	Ameublement	$ 53,604.58
8,951.84	Véhicules	17,478.40
9,142.01	Equipement de bureau	17,764.78
231.15	Appareils audio-visuels	1,612.89
	Projets en cours	
427,357.99	Complexes touristiques et industriels (annexe A)	5,089,788.21
	Aéroparc	44,108.03
	Actif à court terme	
11,454.30	Comptes à recevoir	
102,721.48	Encaisse	100.00
$ 610,000.27		**$ 5,224,456.89**

PASSIF

	Avances du ministère des Finances	$3,000,000.00
$ 1,514.40	Dû au fonds d'administration	125,497.58
	Découvert de banque	1,425,675.64
400,000.00	Emprunt de banque	250,000.00
785.77	Salaires accrus	
27,800.00	Billet – Cité de Hull	25,576.00
	Intérêts à payer	53,342.69
$ 430,100.17		$ 4,880,091.91

PLACEMENTS EN ACTIFS IMMOBILISÉS

179,900.10	Solde au 31 mars, état "2"	344,364.98
$ 610,000.27		**$ 5,224,456.89**

Ce bilan est un de ceux dont il est question dans notre rapport du 24 août 1973

Comptable agréé

Certifié conforme

Directeur des services administratifs

ÉTAT 2

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

CONTINUITÉ DU PLACEMENT EN ACTIFS IMMOBILISÉS AU 31 MARS 1973

Solde au 31 mars 1972			$ 179,900.10
Ajouter			
Subventions - Projets d'initiatives locales		$ 140,246.73	
Paiement - Cité de Hull		2,224.00	
Payé à même le revenu			
Véhicules	$ 6,336.51		
Machinerie et outillage	2,190.05		
Audio-visuel	1,381.74		
Ameublement	3,463.08		
Equipement de bureau	8,622.77	21,994.15	164,464.88
Solde au 31 mars 1973			**$ 344,364.98**

ÉTAT 3

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

BILAN
FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE
AU 31 MARS 1973

ACTIF

1972		1973
$ 188,348.82	Encaisse et en banque	$ 242.80
17.76	Comptes à recevoir	
1,514.40	Dû par le compte Capital et Emprunts	125,497.58
	Dépôts de garantie	10.00
	Avances aux employés	321.06
181.18	Frais payés d'avance	
$ 190,062.16		**$ 126,071.44**

PASSIF

	Découvert de banque	$ 81,148.71
$ 72,222.64	Comptes à payer et frais courus	167,658.28
73,036.00	Engagements	
	Dépôts – avances	3,015.00
	Déductions et bénéfices marginaux à payer	18,363.03
$ 145,258.64		**$ 270,185.02**

SURPLUS

44,803.52	Solde au 31 mars, états "4" et "5"	(144.113.58)
$ 190,062.16		**$ 126,071.44**

Ce bilan est un de ceux dont il est question dans notre rapport du 24 août 1973

Comptable agréé

Certifié conforme

Directeur des services administratifs

ÉTAT 4-1

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE
POUR LA PERIODE TERMINÉE LE 31 MARS 1973

REVENUS

Subventions du ministère des Affaires municipales	$ 2,500,000.00
Subventions – promotion du ski d'hiver – C.C.N.	5,000.00
Subvention – programme de promotion industrielle dans l'Outaouais – Ministère de l'Industrie et du Commerce	25,000.00
Disposition d'actifs immobilisés	411.25
Revenus de loyers	2,236.00
Centre de plein air – lac des Iles	10,123.50
Ski nautique	1,694.22
Dépenses d'immobilisation à même le revenu récupérées du fonds de capital et d'emprunt et autres corrections au surplus de l'année antérieure	101,220.36
Appropriation du surplus de l'année antérieure	44,803.52
	$ 2,690,488.85
Excédent des dépenses sur les revenus	144,113.58
	$ 2,834,602.43

ÉTAT 4-2

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 1973

DÉPENSES

Traitements	$ 460,948.23
Allocation pour dépenses inhérentes à la charge	15,183.11
Bénéfices marginaux	46,219.59
Frais de voyage	25,409.37
Loyers de bureaux et entretien	43,063.05
Frais de bureau	55,383.16
Fourniture et matériel technique	12,157.43
Recrutement, formation	6,614.10
Abonnements et cotisations	4,393.12
Location et entretien de véhicules et machinerie	4,945.30
Réception et représentation	125.00
Participation à des initiatives régionales	24,752.60
Publicité, publications	40,755.68
Etudes, recherches et autres honoraires	72,956.51
à reporter	$ 812,906.25

ÉTAT 4-3

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
FONDS D'ADMINISTRATION ET BUDGÉTAIRE
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 1973

DÉPENSES (suite)

Report	$ 812,906.25
Service de l'informatique	6,615.83
Dépenses d'exploitation des complexes touristiques – annexe "B"	44,081.25
Taxes municipales et scolaires	145,261.43
Service de la dette	3,753.00
Immobilisations à même le revenu	21,984.67
Subvention à la C.R.O.	300,000.00
Versement au ministère de la Voirie	1,500,000.00
	$ 2,834,602.43

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AVEC LES ESTIMÉS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 1973

REVENUS

	Budget	Revenus réels	Augmentation (Diminution)
Subvention du ministère des Affaires municipales	$ 2,500,000.00	$ 2,500,000.00	$
Subvention – promotion du ski d'hiver – C.C.N.		5,000.00	5,000.00
Subvention – programme de promotion industrielle dans l'Outaouais – Ministère de l'Industrie et du Commerce		25,000.00	25,000.00
Disposition d'actifs immobilisés		411.25	411.25
Revenus de loyers		2,236.00	2,236.00
Centre de plein air lac des Iles		10,123.50	10,123.50
Ski nautique		1,694.22	1,694.22
Appropriation du surplus de l'année antérieure	44,803.52	44,803.52	
Dépenses d'immobilisations à même le revenu récupérées du fonds de capital et d'emprunt et autres corrections au surplus de l'année antérieure	66,804.48	101,220.36	34,415.88
	$ 2,611,608.00	$ 2,690,488.85	$ 78,880.85
Excédent des revenus sur les appropriations budgétaires	78,880.85		
	$ 2,690.488.85	$ 2,690,488.85	

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AVEC LES ESTIMÉS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 1973

DÉPENSES

	Budget	Dépenses réelles	Augmentation (Diminution)
TRAITEMENTS	$ 446,836.00	$	$
Salaires		394,114.46	
Salaires saisonniers		41,559.69	
Salaires occasionnels		25,274.08	
		460,948.23	**14,112.23**
ALLOCATIONS POUR DÉPENSES INHÉRENTES À LA CHARGE	15,600.00	15,183.11	(416.89)
BÉNÉFICES MARGINAUX	67,026.00		
Régime des rentes		4,840.35	
Régime supplémentaire des rentes		31,923.37	
Régime d'assurance-maladie		3,690.96	
Assurance-chômage		3,204.62	
Assurance-collective		2,560.29	
		46,219.59	(20,806.41)
FRAIS DE VOYAGES	37,100.00		
Allocations fixes		1,807.52	
Millage		11,058.24	
Frais de séjour		12,543.61	
		25,409.37	(11,690.63)
LOYERS DE BUREAUX ET ENTRETIEN	37,000.00		
Loyers		28,909.31	
Entretien et reparations		10,016.57	
Chauffage et électricité		1,980.93	
Entreposage, remisage		286.40	
Améliorations locatives		1,026.88	
Prévention et sécurité		842.96	
		43,063.05	**6,063.05**
à reporter	$ 603,562.00	$ 590,823.35	$ 12,738.65

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT 5-3

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AVEC LES ESTIMÉS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 1973

	Budget	Dépenses réelles	Augmentation (Diminution)
Report	$ 603,562.00	$ 590,823.35	$ (12,738.65)
FRAIS DE BUREAU	33,580.00		
Communications		16,937.84	
Messagerie		5,688.08	
Loyer d'équipement		11,058.10	
Entretien de l'équipement		1,293.83	
Papeterie et fourniture		10,041.97	
Articles de bureau		1,809.91	
Cotisations		416.60	
Frais de banque		10.83	
Assurance générale		6,781.00	
Assurance responsabilité		1,345.00	
		55,383.16	21,803.16
FOURNITURE ET MATÉRIEL TECHNIQUE	17,960.00		
Papeterie et fourniture		4,586.27	
Prévention, sécurité		1,103.92	
Films, diapositives		1,313.27	
Cartes, photos, reproductions		1,958.33	
Entretien et location		172.75	
Costumes et uniformes		3,022.89	
		12,157.43	(5,802.57)
RECRUTEMENT, FORMATION	15,200.00		
Recrutement		4,264.47	
Formation du personnel		2,349.63	
		6,614.10	(8,585.90)
ABONNEMENTS ET COTISATIONS	12,100.00	4,393.12	(7,706.88)
LOCATION ET ENTRETIEN DE VÉHICULES ET MACHINERIE	7,800.00		
Location		2,420.00	
Entretien et réparation		2,393.40	
Permis et licences		131.90	
		4,945.30	(2,854.70)
RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	9,400.00	125.00	(9,275.00)
à reporter	$ 699,602.00	$ 674,441.46	$ (25,160.54)

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AVEC LES ESTIMÉS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 1973

	Budget	Dépenses réelles	Augmentation (Diminution)
Report	$ 699,602.00	$ 674,441.46	$ (25,160.54)
PARTICIPATION À DES INITIATIVES RÉGIONALES	86,000.00	24,752.60	(61,247.40)
PUBLICITÉ, PUBLICATIONS	223,000.00		
Messagerie		1,085.24	
Entretien de l'équipement		175.00	
Photos		4,194.76	
Réception, représentation		5,543.84	
Publications		20,252.68	
Annonces		8,627.52	
Avis publics		876.64	
		40,755.68	(182,244.32)
ÉTUDES, RECHERCHES ET AUTRES HONORAIRES	185,000.00		
Conseiller juridique		10,774.96	
Etudes et recherches		61,254.17	
Prévention, sécurité		204.38	
Autres		723.00	
		72,956.51	(112,043.49)
SERVICE DE L'INFORMATIQUE	3,000.00	6,615.83	3,615.83
DÉPENSES D'EXPLOITATION DES COMPLEXES TOURISTIQUES	49,265.00	44,081.25	(5,183.75)
Annexe "B"	118,868.00	145,261.43	26,393.43
TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES	10,000.00		
SERVICE DE LA DETTE		2,224.00	
Remboursement d'emprunt à long terme		1,529.00	
Intérêt sur emprunt à long terme		3,753.00	(6,247.00)
à reporter	$ 1,374.735.00	$ 1,012,617.76	$ (362,117.24)

SOCIÉTE D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AVEC LES ESTIMÉS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 1973

	Budget	Dépenses réelles	Augmentation (Diminution)
Reporter	$ 1,374.735.00	$ 1,012,617.76	$ (362,117.24)
IMMOBILISATIONS À MÊME LE REVENU	27,500.00	21,984.67	(5,515.33)
SUBVENTION À LA C.R.O.	300,000.00	300,000.00	
VERSEMENT AU MINISTÈRE DE LA VOIRIE	1,500,000.00	1,500,000.00	
DIVERS ET IMPRÉVUS	50,000.00		(50,000.00)
Total	3,252,235.00	2,834,602.43	(417,632.57)
Excédent des appropriations budgétaires sur les dépenses réelles		417,632.57	
	$ 3,252,235.00	$ 3,252,235.00	
Revenus réels		2,690,488.85	
Dépenses réelles		2,834,602.43	
Déficit administratif		$ (144,113.58)	

ANNEXE "A"

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

COUT DES PROJETS
COMPLEXES TOURISTIQUES ET INDUSTRIELS
AU 31 MARS 1973

	Acquisition Règlement 2	Aménagement Règlements 4 et 12	Vente d'actifs	Coût jusqu'ici
Parc de l'Ouest	$ 447,054.31	$	$	$ 447,054.31
Parc du Centre	847,347.95			847,347.95
Parc de l'Est	107,858,93			107,858.93
Lac de l'Argile	1,127,295.71	61,073.22	17,654.40	1,170,714.53
Lac Gagnon	332,776.41	16,399.45		349,175.86
Lac Leslie	348,524.56	55,804.69	6,099.00	398,230.25
Lac Simon	208,607.78	122,371.14	2,377.53	328,601.39
Lac Beauchamp	252,177.06	101,105.97		353,283.03
Lac Deschênes	219,770.61			219,770.61
Lac des Iles	341,433.11	37,419.00	8,472.50	370,379.61
Lac Leamy	97,160.85	69,995.22		167,156.07
Haute-Gatineau	175,339.01			175,339.01
Frayère à brochets Pélissier	6,569.84			6,569.84
Frais de banque et intérêts	111,810.82	6,496.00		118,306.82
	$ 4,653,726.95	$ 470,664.69	$ 34,603.43	$ 5,089,788.21

ANNEXE "B-1"

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

COUT D'OPÉRATION
COMPLEXES TOURISTIQUES ET INDUSTRIELS
AU 31 MARS 1973

PARC DE L'OUEST	
Entretien et réparation	$ 474.47
Chauffage électrique	12.30
	486.77
LAC LEAMY	
Entretien de l'équipement	2,998.16
Entretien, réparation des locaux	1,067.58
Location d'équipement	919.59
Chauffage électrique	76.34
Prévention, sécurité	2,962.38
Annonces, publicité	2,481.48
Fournitures et matériel récréatif	192.79
Autres dépenses	597.79
	11,296.11
LAC DE L'ARGILE	
Chauffage électrique	101.72
Prévention, sécurité	579.96
Frais de voyages	434.98
	1,116.66
LAC GAGNON	**17.01**
LAC LESLIE	
Entretien et réparation	12.91
Déplacements	651.70
	664.61
HAUTE-GATINEAU	**1,394.10**

ANNEXE "B-2"

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

COUT D'OPÉRATION
COMPLEXES TOURISTIQUES ET INDUSTRIELS
AU 31 MARS 1973

LAC BEAUCHAMP	
Entretien et réparation	$ 332.17
Chauffage électrique	82.79
Location d'équipement	534.16
Publicité, annonces	397.00
Autres dépenses	304.00
	1,650.12
LAC SIMON	
Entretien et réparation	5,202.60
Chauffage électrique	1,232.46
Déplacements	1,142.40
Autres dépenses	209.33
	7,786.79
LAC DES ILES	
Entretien et réparation	1,272.16
Chauffage et électricité	1,628.49
Communication	941.66
Annonces, publicité	6,078.70
Publications	1,313.92
Déplacements	1,115.60
Equipement	723.19
Approvisionnement	5,365.56
Autres dépenses	1,229.90
	19,669.08
Total des dépenses pour l'opération des complexes	**$ 44,081.25**

ANNEXE "C"

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES
AUX ÉTATS FINANCIERS
EN DATE DU 31 MARS 1973

NOTE 1

DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS RÉCUPÉRÉES

Certains projets à l'étude au cours des années antérieures ayant été approuvés par le ministère des Affaires municipales, les dépenses alors effectuées ont été capitalisées.

NOTE 2

VERSEMENT AU MINISTÈRE DE LA VOIRIE

Si, dans l'esprit de la résolution numéro 70/71-7-8 de la Société d'aménagement de l'Outaouais, le lieutenant-gouverneur en conseil reconnaissait éventuellement l'opportunité de rembourser à la S.A.O. la somme de $4,500,000.00 versée au ministère de la Voirie à raison de $1,500,000.00 par année, ce montant pourra au moment de cette décision être considérée, pour fins comptables, comme un prêt au Ministère.